



# La Tontine

Notre solution unique d'épargne de long terme,  
pour donner de la valeur au temps

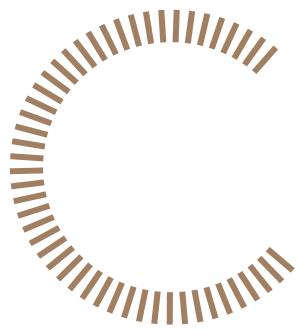
Document non contractuel à caractère publicitaire

*Siège du Conservateur, Paris 16<sup>e</sup>*





LA VIE  
D'UNE  
**TONTINE**



# Depuis 1844,



Dans les moments d'euphorie comme dans les tempêtes, nous avons toujours fait preuve de sérénité et de détermination pour garantir à nos clients des performances durables les aidant à préparer sereinement leurs projets de vie.

En faisant du temps un allié, nous avons su éviter les pièges du court terme et des effets de mode en donnant de la valeur au temps.

La Tontine, notre produit signature, en est une illustration en tout point.

*Le Conservateur*

*Siège du Conservateur,  
Paris 16<sup>e</sup>*



# La Tontine, un modèle éprouvé depuis le XVII<sup>e</sup> siècle

16  
53

■■■ NAISSANCE  
DU SYSTÈME  
TONTINIER

Il y a plus de 365 ans, à la demande du cardinal Mazarin, le banquier Lorenzo Tonti imagine une nouvelle formule d'épargne destinée à faire fructifier les cotisations des adhérents à leur unique profit.



18  
44

■■■ LES ASSOCIATIONS  
MUTUELLES  
LE CONSERVATEUR

Les frères Riffault modernisent le concept de la Tontine pour en faire un système d'épargne original, qui s'appuie sur une gestion financière moderne et sécurisante : c'est la création des Associations Mutuelles Le Conservateur.

20  
21

■■■ AUJOURD'HUI,  
UN SYSTÈME  
QUI SE PERPÉTUE  
DE GÉNÉRATION  
EN GÉNÉRATION

Depuis presque deux siècles, la Tontine a su s'imposer comme une solution d'épargne de long terme qui a traversé les crises. Elle continue encore aujourd'hui à cultiver cette stratégie éprouvée et est, de ce fait, régulièrement saluée par la presse.



# Pourquoi choisir un placement de longue durée ?

Association collective d'épargne viagère, la Tontine réunit des épargnants qui investissent des fonds en commun pour une durée de 10 à 25 ans. A l'échéance<sup>(1)</sup>, vous bénéficiez alors d'une épargne qui participera à réaliser vos projets.

La Tontine est régie par le Code des Assurances (articles R322-139 et suivants).

[1] Sous réserve de la survie de l'assuré.



Maison Jules Verne  
Le Conservateur à Amiens



0

Chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, une nouvelle association collective d'épargne viagère est créée, composée d'au minimum 200 sociétaires pour une durée de 25 ans.



Vous pouvez y adhérer pour cette même durée ou choisir une association déjà existante, si vous souhaitez investir pour une durée plus courte (10 ans minimum).



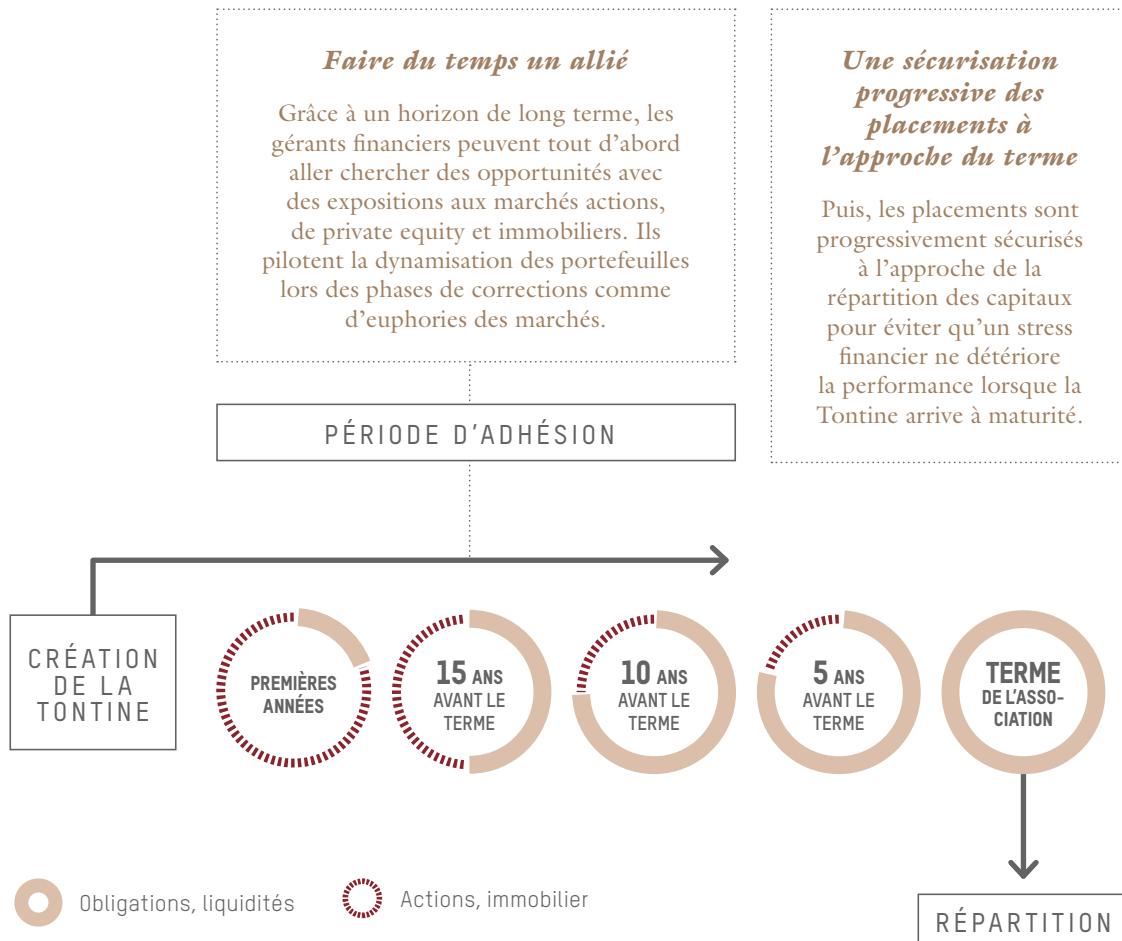
Pendant la durée de votre placement, l'épargne, indisponible, est confiée à nos gestionnaires, qui ont ainsi une liberté et une souplesse totales pour investir dans des conditions de marché opportunes.



Au terme choisi, l'association est dissoute. L'actif, constitué de l'épargne confiée et augmenté des fruits de la gestion, est entièrement réparti entre les bénéficiaires des adhésions dont les assurés sont en vie. Les bénéficiaires perçoivent alors un capital qui pourra être affecté, selon leurs besoins, à la réalisation de leurs projets.

25 ans

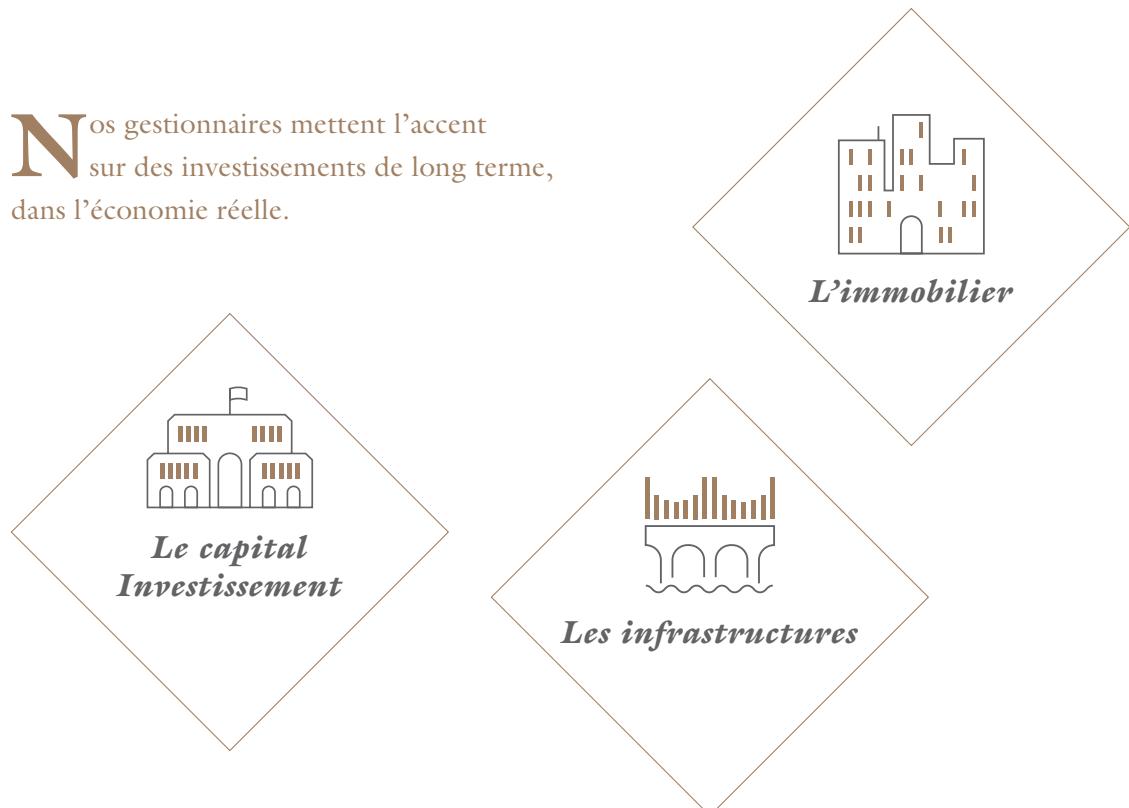
**L**ibérés de toute contrainte de liquidités, nos gestionnaires font évoluer l'allocation financière de la Tontine en fonction du temps restant avant l'année de la répartition.



*C'est cette gestion évolutive qui fait de la Tontine une solution multifacette adaptée à toute stratégie patrimoniale et qui lui permet de jouer le temps comme un allié.*

# Un investissement responsable

Nos gestionnaires mettent l'accent sur des investissements de long terme, dans l'économie réelle.



## ■ QUELQUES INVESTISSEMENTS PRÈS DE CHEZ VOUS DES DERNIÈRES TONTINES

### Rouen

Financement de l'autoroute de contournement de Rouen

### Île-de-France

Dépollution d'une fonderie industrielle à Choisy-le-Roi

### Vannes

Résidence de services

### Royan

Rachat et dépollution d'une ancienne usine à gaz

### Bordeaux

Rachat et rénovation du réseau local de distribution de gaz

### Lille

Résidences Services Senior à Marcq-en-Baroeul

### Alsace

Dépollution de l'ancienne usine Petroplus de Reichstett

### Annecy

Dépollution d'un site industriel

### Ardèche / Drôme

Financement du réseau internet par la fibre optique

### Marseille

Réhabilitation de l'ancienne clinique du parc de Marseille





## RECHERCHE MÉDICALE ET BIOTECHNOLOGIE

Depuis près de 15 ans, les Tontines accompagnent les entreprises innovantes du secteur des sciences de la vie.

Ainsi, plus de 30 sociétés ont pu mener des recherches dans les domaines de la vaccination, des traitements contre le cancer, la maladie d'Alzheimer ou encore du diabète.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis plus de 10 ans, les Tontines investissent dans les énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectrique, éolien, biomasse) tant en métropole que dans les départements d'Outre-Mer afin de participer à l'objectif de réduire les émissions de dioxyde de carbone.

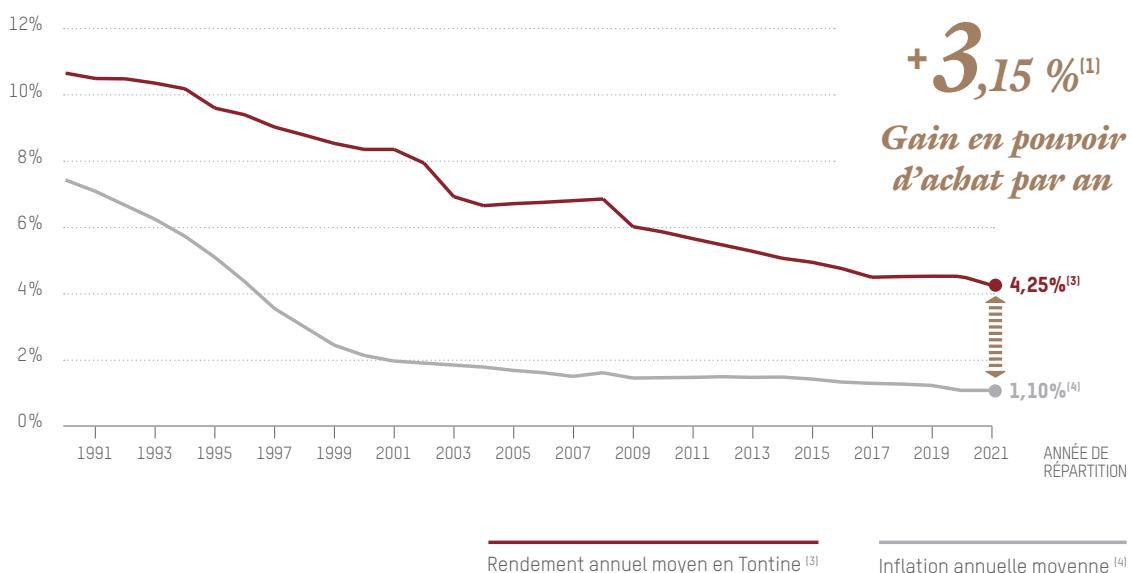


# Une gestion financière qui a fait ses preuves

Dans l'environnement macroéconomique volatile de ces dernières années, fortement marqué par une baisse des rendements des fonds en euros, la Tontine maintient, grâce à ses caractéristiques uniques, un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de 3,2 %<sup>(1)</sup> par an pour une adhésion en versement unique effectuée le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sur une durée de 15 ans à l'âge de 45 ans.

## ■ PERFORMANCE DE LA TONTINE COMPARÉE À L'INFLATION<sup>(2)</sup>

Exemple d'une adhésion en versement unique effectuée le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sur une durée de 15 ans à l'âge de 45 ans



(1) Gain en pouvoir d'achat, comparativement à l'inflation, calculé au 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une cotisation unique versée le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, à l'association échue le 1<sup>er</sup> janvier 2021, par un sociétaire ayant, en complément, adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

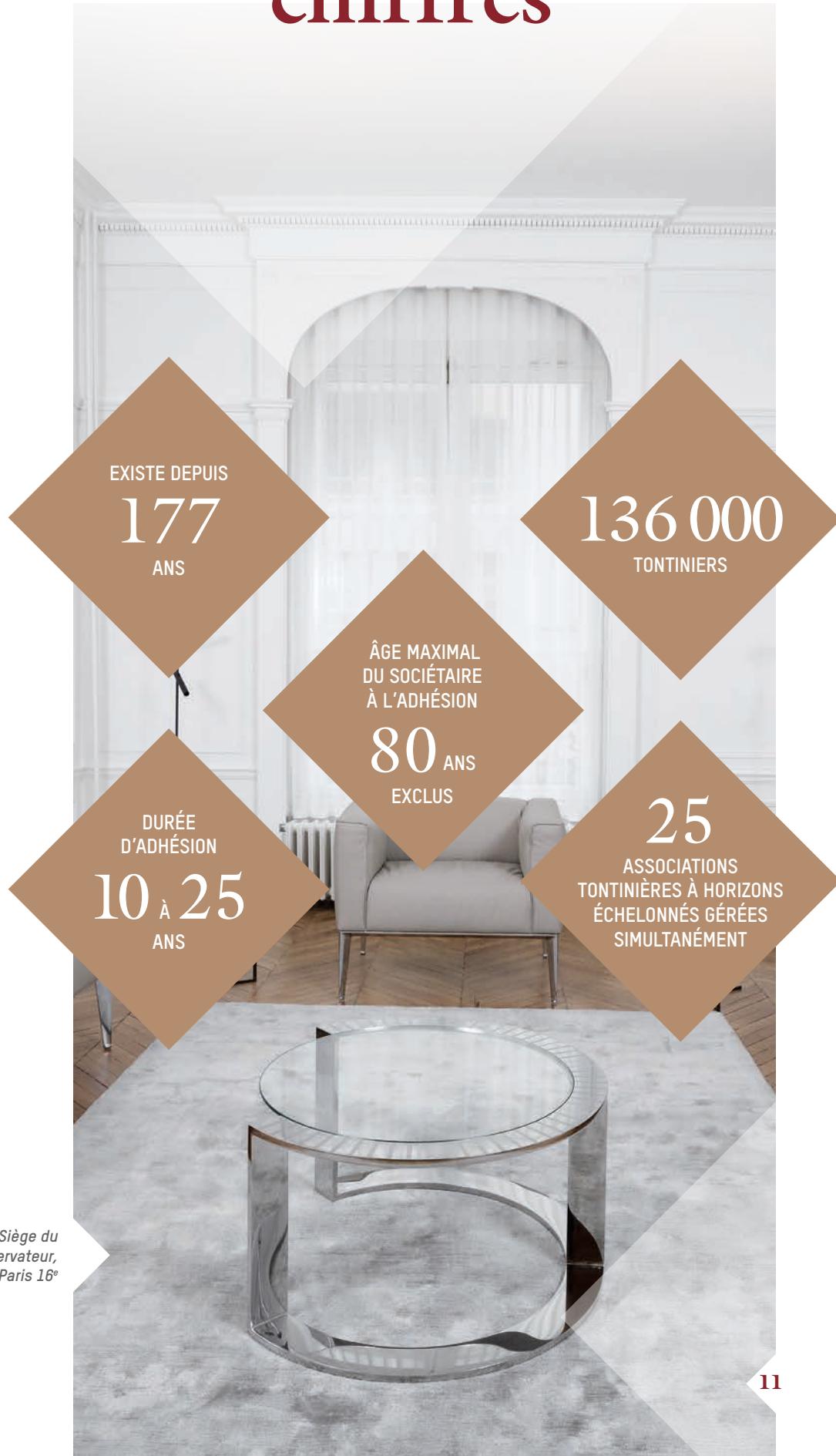
(2) Inflation : source INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière (métropole et DOM).

(3) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1<sup>er</sup> avril pour une cotisation initiale versée le 1<sup>er</sup> janvier, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, aux différentes associations échues entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021, par un sociétaire ayant adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers.

(4) Inflation capitalisée sur une durée correspondant à celle servant de base pour les calculs du rendement annuel moyen en Tontine.

CET EXEMPLE, FONDÉ SUR DES PERFORMANCES PASSÉES QUI NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR, NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL.

# En quelques chiffres

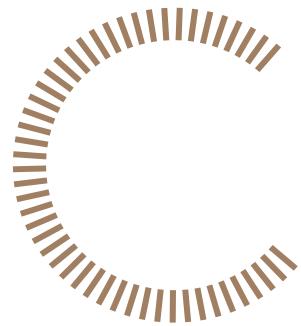


*Le Conservateur à Nantes,  
1 rue Affre*





**ANTICIPEZ  
SEREINEMENT  
VOTRE  
AVENIR**



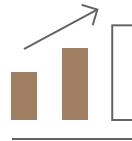


## La Tontine

est une solution de diversification  
efficace de votre patrimoine.  
En s'adaptant à vos besoins,  
elle est l'une des clés pour  
préparer sereinement  
votre avenir et celui  
de vos proches.



*Maitriser la  
transmission de  
votre capital*



*Valoriser votre  
patrimoine*



*Financer un complément  
de revenus (retraite,  
études des  
enfants...)*



# Valoriser votre patrimoine

**G**râce aux sommes investies sur le long terme, la Tontine vous permet de valoriser et diversifier votre patrimoine en bénéficiant de l'efficacité d'une gestion évolutive, qui privilégie le temps au risque, confiée à nos gérants.



*Le Conservateur à Reims,  
41 rue Libergier*

## ■ AVEC LA TONTINE, DOPEZ VOTRE POUVOIR D'ACHAT FACE À L'INFLATION

« La Tontine présente l'avantage de ne pas avoir à gérer l'option de liquidité extrêmement coûteuse. [...] Cette caractéristique permet de diversifier les placements vers les marchés les plus porteurs à long terme et également d'opter pour une gestion en différentiel d'inflation »

*Le Revenu – décembre 2020*

**Le Revenu**

## ■ LES MEILLEURS INVESTISSEMENTS POUR LE LONG TERME

« Dès lors que l'on dispose d'un horizon de placement de dix ans ou plus devant soi, on peut aller chercher de la performance en diversifiant ses avoirs et en augmentant son exposition aux marchés financiers car le temps "écrase" la prise de risques. »

*Les Echos – Septembre 2020*

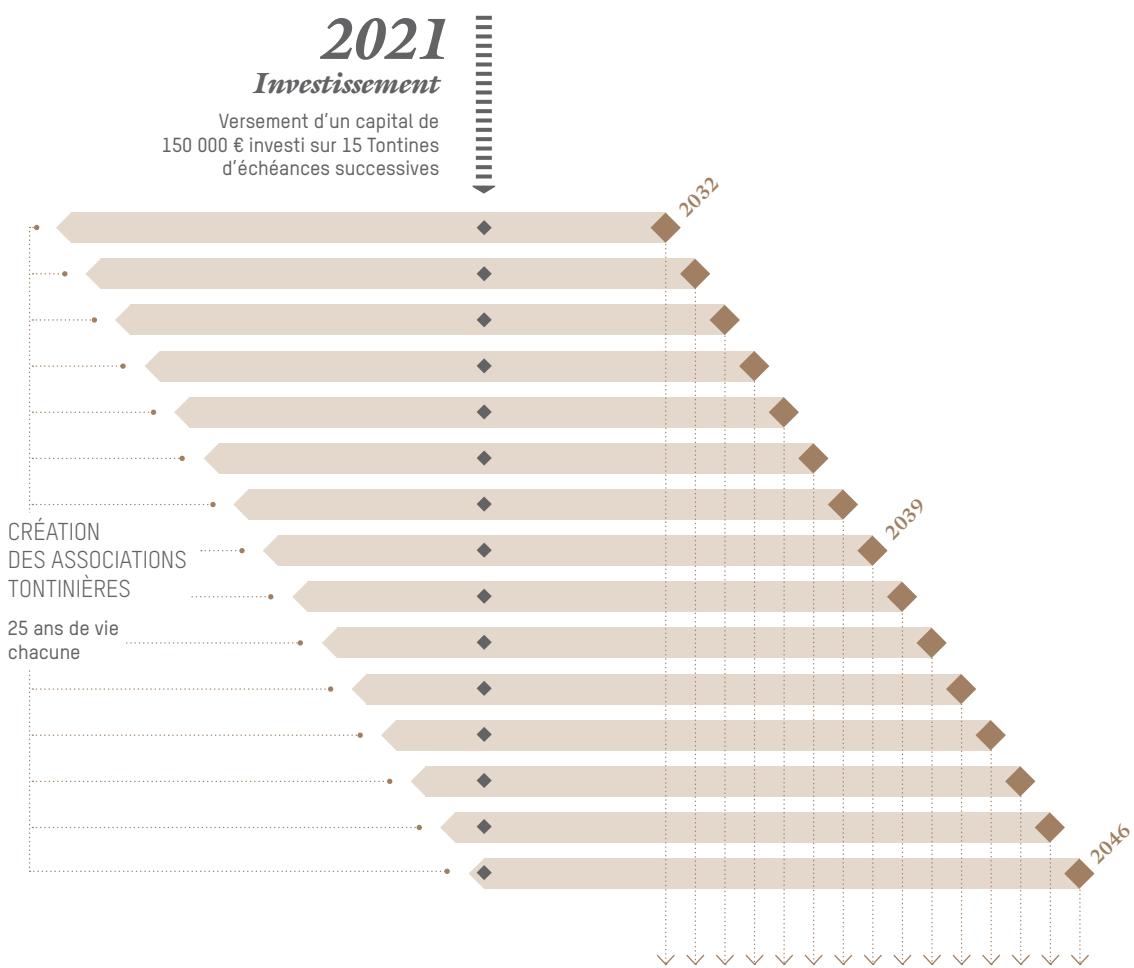
**Les Echos**

# Financer un complément de revenus (retraite, études des enfants...)

**S**olution originale qui a su traverser les crises, la Tontine est un support idéal pour vous constituer un complément de revenu pour votre retraite ou pour financer les études de vos enfants.

Grâce à son mécanisme « en cascade », vous pouvez répartir votre investissement sur des Tontines d'échéances successives.

De 10 à 25 ans plus tard, à chaque échéance de vos Tontines, vous percevez un capital (la quote-part de répartition).



[1] Sous réserve de la survie de l'assuré.

[2] Sous réserve de la législation fiscale en vigueur. Cet abattement annuel est commun à l'assurance-vie, aux contrats de capitalisation et aux placements de même nature. Il s'applique sous forme de crédit d'impôt calculé dans le cadre de la déclaration d'ensemble des revenus.

Vous percevez à partir de 2032 annuellement (à l'échéance de chaque Tontine) les fruits de votre investissement<sup>[1]</sup> en profitant d'un abattement fiscal sur les plus-values<sup>[2]</sup>, 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple.

# Organiser une transmission maîtrisée d'un capital

Parce que la famille est une priorité, vous pouvez, en qualité de donateur, utiliser la Tontine pour aider vos enfants ou vos petits-enfants à disposer, à terme, d'un capital pour démarrer dans la vie (financement des études, acquisition du premier logement...).

## “ Une fiscalité avantageuse ”

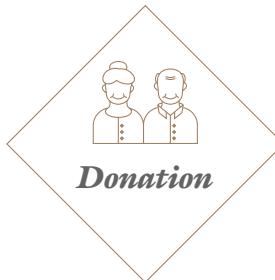
La donation préalable des sommes aux bénéficiaires permet d'utiliser de manière opportune les abattements existant en donation et favorisant la transmission anticipée des patrimoines.<sup>(1)</sup>

## “ Une transmission contrôlée ”

Assortie d'un pacte adjoint précisant les conditions de réemploi, la Tontine permet aussi d'encadrer l'usage des sommes données.

## “ Un patrimoine valorisé ”

Les sommes étant investies sur le long terme, la Tontine permet de bénéficier d'une gestion évolutive, qui privilégie le temps au risque.



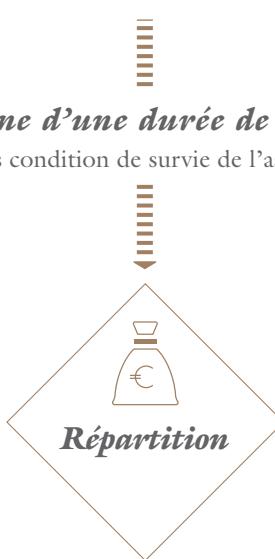
**Donation**

Un couple de grands-parents donne chacun 31 865 € à leur petite-fille en bénéficiant des abattements de droit commun



**Adhésion**

La petite-fille âgée de 13 ans adhère, sous représentation légale, à une Tontine d'une durée de 12 ans



**Répartition**

## “ Tontine d'une durée de 12 ans ”

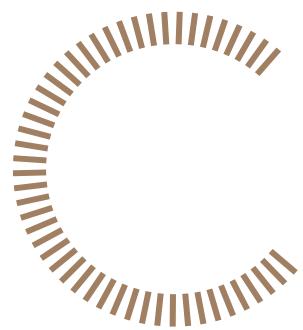
(Sous condition de survie de l'assurée)

À 25 ans, la petite-fille bénéficie d'un capital correspondant à la quote-part de répartition

(1) La fiscalité et le régime social applicables sont susceptibles d'évoluer. Les informations sont communiquées selon les textes en vigueur au moment de l'édition du présent document.

*Le Conservateur à Toulouse,  
39 boulevard de Strasbourg*





# LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA TONTINE



# Le calcul de la répartition

**L**a société à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur appartient à ses adhérents (nos clients). Elle n'a donc pas d'actionnaires à rémunérer.

## ☰ LES ACTEURS DE LA TONTINE

Les qualités de sociétaire, assuré et bénéficiaire en cas de vie sont en principe cumulées sur la tête d'une même personne.



## ☰ CALCUL ET RÉPARTITION DE L'ACTIF

**L'actif de l'association se compose :**

- ◆ des cotisations versées par les adhérents nettes des prélèvements statutaires ;
- ◆ de la totalité des revenus financiers produits par les sommes placées ;
- ◆ de la totalité des plus-values nettes de moins-values réalisées.

**La répartition de l'actif s'effectue en fonction :**

- ◆ de l'âge de l'assuré lors de l'adhésion ;
- ◆ des dates de versement et des montants versés ;
- ◆ de la durée de placement.

## ☰ BÉNÉFICES DE MUTUALITÉ

La part capitalisée des versements des assurés décédés pendant l'association est intégralement redistribuée aux autres bénéficiaires des adhésions dont les assurés sont en vie.

## ☰ CAPITALISATION VIAGÈRE

Le capital attribué au terme est fonction de l'espérance de vie de l'assuré. Plus il est âgé au moment de l'adhésion, plus le taux de rendement de l'épargne à la clôture de l'association sera important.

# Une fiscalité privilégiée

**L**a Tontine bénéficie du même régime fiscal que l'assurance-vie et les contrats de capitalisation. Dès lors qu'elle ne détient aucun actif investi en immobilier, elle est exempte de l'Impôt sur la fortune immobilière.

Par ailleurs, la Tontine n'entre pas dans le champ d'application de la loi Sapin II et assure ainsi une maîtrise de la liquidité de son épargne à terme choisi.

## ☰ FISCALITÉ APPLICABLE AU TERME DE LA TONTINE



La fiscalité et le régime social applicables sont susceptibles d'évoluer. Les informations sont communiquées selon les textes en vigueur au moment de l'édition du présent document.

”

## *En cas de décès de l'assuré et d'adhésion au contrat d'assurance de groupe décès, un régime fiscal et social spécifique*

Les Sociétaires faisant le choix de couvrir le risque décès / PTIA permettent le versement aux bénéficiaires, qu'ils auront désignés en cas de décès de l'assuré, d'un capital exonéré de prélèvements sociaux.

Sur le plan fiscal, en cas de décès :

- ♦ s'agissant d'assurance décès, l'assiette de taxation n'est pas constituée des capitaux versés mais est limitée à la prime d'assurance versée lors de l'adhésion ;
- ♦ comme le prévoit la réglementation de l'assurance-vie, les bénéficiaires sont soumis à une fiscalité spécifique, fonction de l'âge de l'assuré à l'adhésion, conformément aux articles 757 B et 990 I du Code général des impôts ;
- ♦ si le bénéficiaire désigné est le conjoint, partenaire lié par un PACS ou, sous certaines conditions limitatives, le frère ou la sœur, ce dernier est exonéré de toute fiscalité.

(1) Primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie, de capitalisation et contrats de même nature, par souscripteur, quelle que soit la date de souscription du contrat, la date de versement des primes, déduction faite des fractions de prime déjà rachetées et tous assureurs confondus.

(2) Le bénéficiaire des produits aura la possibilité d'opter pour le barème progressif l'année suivante lors de la déclaration d'ensemble des revenus, l'impôt prélevé à la source sera alors déduit.

(3) Abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple soumis à l'imposition commune maintenu.

(4) Prélèvements sociaux acquittés au terme de l'opération d'épargne à la date de répartition de la Tontine.

# LES CONTREPARTIES

**L**’adhésion à une Tontine est une opération d’épargne à horizon déterminé qui suppose de disposer par ailleurs d’une épargne liquide pour faire face aux dépenses prévues ou non. La période sur laquelle les fonds en commun sont investis est définie au moment de l’adhésion.

## Un capital versé exclusivement en cas de vie de l’assuré au terme de l’association.

Le capital de la Tontine est versé exclusivement en cas de vie de l’assuré au terme de l’association et ce à condition que la preuve de vie de l’assuré soit adressée aux services de gestion du Conservateur dans les délais prévus contractuellement et statutairement.

## Des fonds indisponibles pendant la durée de l’adhésion.

L’opération d’épargne que constitue l’adhésion à une Tontine n’offre pas de faculté de rachat. Jusqu’au terme de l’association collective d’épargne viagère, ni l’adhérent, ni le bénéficiaire désigné en cas de vie ne peut percevoir quelque somme.

## Des frais statuaires prélevés à l’adhésion.

Les frais de gestion et d’acquisition indiqués dans les statuts sont prélevés en une seule fois au moment de l’adhésion. Aucun prélèvement supplémentaire n’est effectué en cours de vie de la Tontine.

## Un capital déterminé au terme de l’adhésion.

Les sommes obtenues au terme de l’adhésion sont issues de la répartition et ne peuvent donc faire l’objet d’anticipation quant à leur niveau.

## Le montant réparti au terme dépendra notamment :

- ◆ du total de l’actif de l’association ;
- ◆ du nombre d’assurés survivants ;
- ◆ de l’âge de l’assuré à la date de l’adhésion ;
- ◆ de la durée de l’adhésion ;
- ◆ du montant et de la date des versements ;
- ◆ des prélèvements sociaux et fiscaux.

Il dépendra aussi du choix ou non de l’adhérent d’opter pour une assurance de groupe prévoyance.

**Avant d’investir, vous devez prendre connaissance du Document d’Informations Clés (DIC) disponible en consultant le site [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr) ou auprès des agents du Conservateur.**



# VOUS ACCOMPAGNER À PRÉPARER ET RÉALISER SEREINEMENT VOS PROJETS PATRIMONIAUX

**L**e rôle de l'Agent : architecte de votre patrimoine. Il conjugue les valeurs ajoutées autour de 4 axes patrimoniaux.



## Dimension économique

Pouvoir privilégier la gestion par le temps pour tirer le meilleur parti de vos investissements



## Dimension fiscale et sociale

Analyser la fiscalité<sup>(1)</sup> en phase de constitution ainsi qu'à la restitution.



## Dimension civile

Renforcer votre maîtrise et votre liberté de décision en matière de transmission

## Dimension prévoyance

Concilier évolution de votre patrimoine et renforcement de la prévoyance pour assurer la protection de vos proches



*Siège du Conservateur,  
Paris 16<sup>e</sup>*

<sup>(1)</sup> La fiscalité est susceptible d'évoluer en fonction des modifications de la réglementation.

Le Document d'information clés (DIC)  
de la Tontine Prime Unique est consultable  
sur le site internet du Conservateur.



[conservateur.fr](http://conservateur.fr)

---

Les Associations Mutuelles Le Conservateur, Société à forme tontinière,  
entreprise régie par le Code des Assurances  
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Société d'assurance mutuelle,  
entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 59, rue de la Faisanderie - 75116 Paris / CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00 - E-mail : [netinfo@conservateur.fr](mailto:netinfo@conservateur.fr)  
Crédits Photos : Thomas Laisné / Yann Piriou / Philippe Jacob / Unsplash  
Directeur de la publication : Gilles Ulrich - Date d'édition : septembre 2021

**Document non contractuel à caractère publicitaire**